Bulletin Municipal,
Commune de Corcieux
JUILLET 2012 N°29

CORCIEUX INFO

Mairie de Corcieux
Téléphone : 03 29 50 67 21 Fax : 03 29 50 72 05
Courriel : corcieux-mairie@wanadoo.fr
Site internet : www.corcieux.fr

MOT DU MAIRE

Après plusieurs mois de procédures et de négociations le contrat de délégation de service public pour l'eau et l'assainissement a été attribué à SAUR qui remplace désormais Véolia.

Le choix de rester en délégation d'affermage a été pris après études et débats argumentés.

Je pense que cela reste pour nous la meilleure solution.
Les tarifs ont été revus à la baisse mais surtout avec un niveau d'exigence bien meilleur (radio relève, renouvellement d'équipement…)
Dès le 1er juillet SAUR a donc pris en main la gestion de notre eau potable et des réseaux d'assainissement.

Dans des moments très difficiles, il est des gens qui savent faire preuve de générosité. Ainsi, La Neuveville en Suisse s'est mobilisée pour aider Corcieux à la suite de l'incendie en novembre 1944 de notre cité.

Le contact a été relancé avec les édiles de la Neuveville qui nous ont invités pour le 700 ème anniversaire de la fondation de leur ville. Un accueil chaleureux a été réservé à notre délégation. Rendez vous est pris pour recevoir nos amis Suisses lors d'une commémoration à venir.

Il faut parfois savoir être patient et accepter les désagréments lors des travaux pour pouvoir bénéficier d'aménagements de qualité. Ainsi les travaux d'aménagement de la route de la Houssière et des HLM des Bans sont lancés.

Eté rime avec festivités mais aussi intenses activités pour les acteurs du tourisme. J'espère que la saison sera propice à chacun.

Bon été à tous!

Le Maire,
Christian CAEL

PRÉPARONS LA RENTRÉE

Accueil périscolaire.. Avant et après l'école...

Ouvert de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants doivent présenter des tickets d'une demi heure achetés préalablement en mairie. Toute demi-heure entamée est due.

Au moment du repas...

Le service de restauration scolaire accueille les enfants à la sortie de l'école à 11h30. Le service fonctionne les mêmes jours que la garderie. Les tickets vendus en mairie, doivent être transmis aux animateurs le matin pour le repas du midi.

Avant la rentrée scolaire, vous devez fournir une fiche d'inscription à retirer et à rendre à la mairie de Corcieux. (Tarif modulé en fonction du quotient familial)

Renseignements et contacts : Jean Bernard DUBOIS au 03 29 50 75 32

BREVES DE CONSEIL

Toutes ces délibérations sont consultables en mairie sur simple demande ou bien sur le site www.corcieux.fr dans la rubrique « Administratif »

Gestion financière de la commune
Fixation du prix de vente du m² du terrain « Pré l'Epine »
Approbation des comptes administratifs 2011
Approbation des comptes de gestion 2011 du Trésorier pour tous les budgets
Affectation des résultats des comptes 2011
Vote des programmes pluriannuels
Vote des taux des impôts directs locaux
Vote des budgets primitifs 2012 – Budget général
Vote des subventions aux associations
Décisions modificatives de crédits au budget général
Subvention à l'Office du Tourisme
Demande d'annulation d'un titre de recettes

Organisation du conseil municipal
Nomination des délégués à l'Office de Tourisme
Nomination d'un délégué à la CCVN
Nomination d'un délégué au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Gestion des services communaux
Création d'un emploi à temps complet au titre d'un besoin occasionnel (pour emploi saisonnier)
Animateurs saisonniers : revalorisation des indemnités de vacations

Affaires foncières
Cession de terrain d'activités à M. Cyril PERRIN
Cession de terrain d'activités à la Communauté des Communes du Val du Neuné (Zone des Grandes Fourrières)

Intercommunalité
SMIC – avis sur demande d'adhésion de la commune de Ligneville
Participation au SMDEV pour extension réseaux TELECOM – Pré de l'Epine
Demande d'adhésion au SMIC
SMDEV : Alimentation BT maison de retraite et extension de réseau Rue de la Gare

Gestion de l'eau et de l'assainissement
Institution d'une redevance d'assainissement
Délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif : choix du délégataire
Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement

REPARATION DU CLOCHER

Les années et les intempéries avaient endommagé le clocher de l'église laissant apparaître de larges pans sans ardoises.

Il était donc nécessaire pour des raisons de sécurité et d'esthétisme de procéder à sa réfection

C'est l'entreprise COANUS d'Igney qui a fait les travaux à l'aide d'un impressionnant camion nacelle pouvant monter à 70 mètres de hauteur.

Des ardoises ont été reposées et un grillage a été mis sur le haut du clocher pour empêcher les oiseaux de pénétrer à l'intérieur.

Le coq peut désormais tourner fièrement au gré des vents.

LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL 2012

Le Conseil Municipal a procédé, lors de 2 séances, aux votes des différents budgets communaux : d'une part les comptes administratifs 2011 d'autre part les budgets prévisionnels 2012.

Avant cela, Madame LIPPI, trésorière municipale, est venue présenter à l'assemblée l'analyse financière 2011 de la commune.

Le bilan de cette étude fait apparaître une gestion saine des comptes communaux **(maîtrise des dépenses de fonctionnement, produits de fonctionnement légèrement à la hausse, effort d'investissement soutenu…)**

Ainsi l'excédent 2011 et le contrôle de l'ensemble du budget de fonctionnement 2012 permettent de dégager 938 000 € pour financer les dépenses d'investissement et cela sans recourir à l'emprunt.

Les impôts locaux communaux n'ont pas augmenté.

Voici donc les principaux programmes qu'envisagent de réaliser la commune cette année :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2012	TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT 2012	TOTAL
Remboursement de la dette en capital	**37 000**	Autofinancement total dont :	**990 135**
Travaux en régie	**15 000**	excédent fonctionnement 2011 capitalisé	*52 135*
Achat de matériel, outillage, mobilier	**85 315**	autofinancement prévisionnel 2012	*938 000*
Travaux d'aménagement vestiaire foot,cure, dispensaire	**218 000**	Subventions d'investissement	**145 719**
Aménagement mairie	**226 540**	Recettes fiscales (FCTVA + TLE)	**176 700**
Aménagement d'autres bâtiments communaux	**28 500**	Emprunts	**0**
Changement de menuiseries sur bâtiments communaux	**60 000**	Recouvrement de créances	**73 935**
Travaux de voirie et réseau pluvial	**410 041**	excédent investissement reporté	**623 859**
Travaux d'éclairage public (enfouissement, sécurité)	**146 205**		
Zone d'activités des Grandes Fourrières	**65 000**		
Zone d'habitations Pré de l'Epine (foncier, études,VRD)	**688 747**		
Changement chaudières école et gymnase	**30 000**		
TOTAL	**2 010 348**	**TOTAL**	**2 010 348**

PROGRAMME DE VOIRIE

La commune poursuit son programme de rénovation des voies communales.

Dès le printemps, l'entreprise BROGLIO, titulaire du marché, a pu engager les travaux.

Très « faïencée », la chaussée du Champ Balland a été réaménagée sur une longueur d'environ 150 m avec reprise de la structure et pose d'enrobé: par ailleurs, l'entreprise a procédé au curage du fossé et à la pose d'une canalisation pour faciliter l'évacuation pluviale.

Travaux « Goutte Baville »

Affaissée à certains endroits, bombée à d'autres et présentant des problèmes d'étanchéité, la VC 146 «de la Goutte Baville» a également été restructurée.

Les travaux des « HLM des Bans » sont plus conséquents, L'entreprise aura en effet en charge la réfection de la chaussée, des trottoirs, des places de stationnement et parkings. Dans le même temps, les canalisations seront reprises sur une longueur de 160 ml et les 4 candélabres seront remplacés.

ROUTE DE LA HOUSSIÈRE : LES TRAVAUX DÉMARRENT

Programmés dès 2011, les travaux d'aménagement de la Route de la Houssière ont démarré.

La municipalité, secondée par le maître d'œuvre BETG (Vecoux), a organisé de nombreuses réunions de travail depuis 2011 avec les différents partenaires afin de coordonner l'intervention de chacun (ErDF, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, les services de la Direction Vosgienne de l'Aménagement du Conseil Général)

Une réunion avec les riverains a été organisée en début d'année pour expliquer les travaux. Compréhensifs et conscients des enjeux, tous ont donné leur accord pour couper les grands arbres qui pour la plupart gênaient la bonne marche de l'enfouissement des réseaux.

Après l'abattage des arbres en bordure de chaussée, l'entreprise BROGLIO, titulaire du marché, a entrepris le remplacement de la canalisation d'eau potable.

L'ensemble des travaux : enfouissement des réseaux, traversée de pluvial, création de trottoirs, pose de candélabres, mise en enrobé de la chaussée, dureront environ 4 mois .

La circulation sur la Route de la Houssière étant rendue difficile du fait des travaux, la municipalité a souhaité mettre en place une déviation par la Rue des Sports et la Rue du Lotissement du Château pour rejoindre la RD 81 dans les deux sens.

Cette déviation nécessaire emprunte des rues fréquentées par de nombreux enfants et piétons, aussi, nous vous invitons à la plus grande prudence.

Nous vous remercions de votre compréhension.

AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES / SANITAIRES STADE DE FOOTBALL

Afin de permettre aux équipes sportives de pouvoir bénéficier d'un équipement aux normes et ainsi recevoir des matchs, le conseil municipal, lors de l'élaboration du budget, a décidé l'aménagement de vestiaires-sanitaires au stade de foot. L'enveloppe budgétaire a été fixée par le conseil municipal à 150 000 €.

Ce programme consiste à créer un local d'une surface d'environ 100m² adossé au local actuel. Il comprendra deux vestiaires indépendants avec accès direct aux douches, des sanitaires avec lavabos pour les joueurs, un vestiaire arbitre avec sanitaire et douche séparés, un bureau pouvant servir d'infirmerie et des sanitaires publics aux normes d'accessibilité pour le public.

Le local actuel sera également réaménagé : mise aux normes en électricité, changements des menuiseries, isolation, etc.

Un appel d'offre a été lancé afin de recruter un maître d'œuvre. Il aura en charge les missions de projet, d'assistance pour la passation des contrats avec les entreprises et le suivi d'exécution des travaux.

Des demandes de subventions sont en cours.

VISITE À LA NEUVEVILLE EN SUISSE

Les élus de Corcieux
et M. Roland MATTI , Maire

Un peu d'histoire locale

Dans la nuit du 15 au 16 Novembre 1944, Corcieux est brûlé par les Allemands en représailles aux exploits des maquisards forfelets.

L'Eglise elle même n'a pas trouvé grâce aux yeux de l'ennemi.

Les habitants sont totalement démunis !

Le martyre de Corcieux est alors évoqué à La Neuveville (Suisse) où un formidable mouvement d'entraide se crée. Le 28 Janvier 1946, cinq camions pleins à craquer quittent la Neuveville à destination de Corcieux.

La Neuveville—Tour carrée

Deux autres communes se mobiliseront également chacun à leur manière: la ville d'Auxonne en Côte d'Or et Providence, capitale de l'Etat de Rhode Island aux USA.

Malgré tout le temps passé, la municipalité forfelaise n'a pas oublié ce grand élan de solidarité. Le contact a été rétabli avec nos bienfaiteurs suisses.

Le 9 juin dernier, M. le Maire et 3 Adjoints (un Adjoint étant d'astreinte sur Corcieux), ont répondu à l'invitation des Neuvillois qui fêtaient le 700ème anniversaire de la fondation de leur ville.

L'accueil fut très chaleureux, les élus ont découvert un remarquable bourg médiéval et ont pu apprécier, au cours des cérémonies, l'enthousiasme et la convivialité de l'ensemble de la population.

Bien entendu, ce contact entre nos deux villes se doit d'être poursuivi et nous ne manquerons pas de convier La Neuveville lors d'une prochaine manifestation dans notre commune.

JARDINIERS, BRICOLEURS : RESPECTEZ VOS VOISINS

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution et une nuisance et peut-être source d'innombrables conflits...!

Pourtant, **vivre en bon voisinage, c'est possible !** Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses ne s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

En ces périodes estivales propices aux travaux de bricolage et de jardinage voici quelques petits rappels :

Les travaux de **jardinage** et de **bricolage** doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins.

A Corcieux, s'applique l'arrêté préfectoral qui stipule :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outil ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19heures 30
Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures

Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

Privilégiez des solutions à l'amiable, communiquez de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'Ordre.

Merci de respecter ces règles pour le bien être de tous.

LE 6ÈME RALLYE D'ATTELAGE DE TRADITION A CORCIEUX

Unique en son genre, ce rallye d'attelage composé surtout de voitures fermées, a fait une escale remarquée à Corcieux les 2 et 3 juin.

La quinzaine d'équipages de magnifiques voitures de collection d'époque a pu être admirée sur la place de la mairie.

ROUTE DE FRANCE FÉMININE INTERNATIONALE

La commune de Corcieux accueillera **Dimanche 12 Août** le départ de la 9ème et dernière étape de la Route de France Féminine Internationale, véritable Tour de France féminin, classée par l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Pour sa 6° édition, le parcours de plus de 950 km, se déroulera sur le quart Nord-Est de la France en 9 jours. Les cyclistes partiront de Saint-Pol sur Mer dans le Nord pour arriver à Munster.

Au programme : 1 prologue, 1 contre-la-montre individuel et 7 étapes permettront aux athlètes féminines de s'exprimer sur différents terrains.

15 équipes internationales de 90 sportives de haut niveau participeront à cette manifestation. Elle accueillera par obligation les dix meilleurs groupes sportifs professionnels mondiaux ainsi que les cinq meilleures équipes nationales du classement UCI. Ce sont donc des athlètes de plus de 20 nationalités qui seront présentes.

La veille, partie de Lure en Haute Saône, le peloton féminin traversera notre village samedi 11 Août entre 14H40 et 15H avant de rejoindre Saint-Dié pour l'arrivée de la 8ème épreuve vers 15H10.

C'est donc au départ de Corcieux Dimanche 12 Août que les coureuses s'élanceront pour cette dernière, difficile et certainement décisive étape pour rejoindre l'arrivée finale à Munster.

Le départ aura lieu à 12H00 devant la place de la Mairie de Corcieux. Dès 8h00, un car podium s'installera sur le parking près de la pizzeria « le Forfelet » ; au programme : des animations avec présentation des équipes et des coureuses ponctuées d'interludes musicaux avec la présence d'une chanteuse.

La caravane et les véhicules des équipes stationneront tout le long de la rue des sports. Les officiels et véhicules de sécurité (dont les motards de la garde républicaine) stationneront le long de la rue de l'hôtel de ville.

C'est donc une manifestation d'envergure internationale que nous nous avons l'honneur d'accueillir ce 12 Août à Corcieux.

Tous les Forfelets et amoureux de la Petite Reine sont invités ce dimanche matin pour cette fête du vélo et pour encourager ces grandes athlètes féminines.

MAISONS FLEURIES

La cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries 2011 s'est déroulée le 28 avril en présence du maire M Christian CAEL et de Mme Eliane LECAT, adjointe responsable de la commission « maisons fleuries » ainsi que des membres du jury.

Les lauréats se sont vus remettre un bouquet de fleurs accompagné d'une participation financière. Félicitations à tous.

FETES DES MERES

Le 20 mai, 8 des nouvelles mamans de l'année ont répondu à l'invitation de la municipalité qui comme tous les ans souhaitait les honorer.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Mr Christian CAEL, maire, et d'élus qui ont félicité ces souriantes mamans venues souvent accompagnées des papas et parfois des frères et sœurs du dernier bébé.

Elles se sont vues remettre un joli bouquet de fleurs.

LA BIBLIOTHEQUE NE FERME PAS !

Suite au récent article paru dans l'édition de Vosges matin du 06 juin, la municipalité souhaite apporter quelques précisions quant aux bruits de fermeture de la bibliothèque.

La bibliothèque municipale est composée de plus de 7 300 ouvrages en fonds propre. La Médiathèque départementale des Vosges complétait ce fonds par un prêt d'environ 300 livres renouvelés tous les trimestres. Ces ouvrages sont en grande partie destinés au public adulte.

La bibliothèque fonctionne grâce à des bénévoles qui se dévouent pour que la lecture soit accessible au plus grand nombre.

Les principaux utilisateurs sont les enfants des écoles maternelles et primaires qui la fréquentent très régulièrement. C'est ainsi que les élèves peuvent emprunter chaque semaine un ou plusieurs livres pendant toute l'année scolaire.

La bibliothèque est située à l'école dans une salle spacieuse, lumineuse mise à disposition par la municipalité.

Or, la médiathèque départementale veut que la bibliothèque ne soit plus dans le bâtiment scolaire pour continuer à bénéficier du prêt de livres.

Cette dernière nous a donc signifié qu'elle mettrait fin à la desserte, jusqu'à ce que nous trouvions une solution aux problèmes de développement d'un service de lecture public pour tous.

Dans l'attente d'un débouché avec la MDV nous cherchons d'autres solutions pour maintenir ce service dans les meilleures conditions. Des contacts sont en cours avec les médiathèques de Saint-Dié et Gérardmer pour un prêt de livres. C'est pourquoi nous tenions à rassurer les fidèles et les futurs lecteurs : la bibliothèque reste ouverte au public les mardis et vendredis de 16H10 à 17H30 pendant les périodes scolaires.

VOYAGE A PARIS

En cette fin d'année scolaire, les élèves de CM2 ont bénéficié d'une journée de visite à Paris.
Encadrés par leur instituteur Lionel Perrin et par Daniel Gagetta, conseiller municipal et enseignant à la retraite « toujours actif », ils ont pu découvrir de nombreux monuments comme la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Invalides,…mais aussi la vie trépidante des Parisiens et leur métro !
Ce voyage en TGV, financé par la commune, a été valorisé en cours d'histoire et de géographie.

DICO CM2

C'est dans la salle du conseil municipal que les élèves de CM2, qui quittent l'école primaire, se sont vus remettre un dictionnaire par M le Maire, M. le 1er Adjoint et des conseillers municipaux membres de la commission scolaire.

Ce « cadeau » de fin d'année se veut un encouragement pour nos élèves qui vont rejoindre le collège à la prochaine rentrée

CAMPING CLOS DE LA CHAUME

Labellisé pour fêter les oiseaux et la nature au camping, membre de la chaîne Sites et Paysages de France, le camping familial « Au Clos de la Chaume », répond aux attentes des visiteurs de nos sites et de nos régions.
Ayant repris le camping de ses parents, Pascaline et son mari Mike Wood, accueillent dans un espace arboré des séjours en mobil-home, chalet ou tente Cotton Lodge Nature.
Reconnus par de nombreux groupements et associations, les nouveaux propriétaires prolongent au quotidien la démarche initiée par leurs parents il y a vingt ans, date de la reprise de l'aire de camping et alors dirigé vers la qualité et l'espace naturel.
Ainsi, après avoir obtenu le 1er label lorrain Clé Verte, Camping Qualité, Gîte Vacances ou Clé Vacances, il y a trente ans, le camping sera également le premier de Lorraine à être labellisé par la L.P.O (Ligue pour la Protection des Oiseaux).
Avec 55 refuges existant dans les Vosges, 130 adhérents dans le département, la L.P.O. s'attache à œuvrer pour l'aménagement, la diversité, par une protection de la faune, de la flore, des habitats, tout ce qui peut défendre les 35 espèces d'oiseaux répertoriées en ces lieux.
Les installations des nichoirs se prolongeront au sein des 90 emplacements réservés au sein des 4 hectares du site.
« Nature et confort », demeurent ainsi les objectifs de Pascaline et Mike Wood dans le cadre du Plan de Paysage de la Communauté de Communes du Val du Neuné.
Toutes nos félicitations et bonne continuation à eux.

LA GESTION DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUEE A SAUR

Le 4 mai dernier, à l'issue de la procédure de consultation pour la délégation de ses services public d'eau potable et d'assainissement collectif, le conseil municipal a choisi de retenir la société SAUR, la mieux disante, qui exploitera dorénavant ces 2 services, pendant 6 ans, à compter du 1er juillet 2012.

Régie municipale ou régie privée ?

La question d'un retour ou non en régie avait été traitée lors d'un précédent conseil en date du 30 juin 2011. L'assemblée après débat et malgré l'attachement des élus au service public, s'était prononcée sur le principe de délégation pour la gestion de son service public d'eau potable et d'assainissement collectif, selon le mode de l'affermage.

En effet, l'étude comparative menée par la Direction Départementale des Territoires des Vosges dans le cadre de son marché d'assistance-conseil passé avec la Commune de CORCIEUX, a livré son résulat : au vu de la taille de la commune, de ces caractéristiques, de la nature de ses installations, le retour en régie aurait été plus coûteuse (+20% d'augmentation sur la facture des abonnés)

La consultation a donc été lancée début juillet 2011 – 3 entreprises ont été admises à présenter une offre. (Véolia, Lyonnaise des Eaux, Saur)

Quelle entreprise ?

La DDT a été chargée de la préparation de l'analyse des offres. Plusieurs négociations ont eu lieu entre les candidats et le Maire, assisté de la commission constituée pour l'occasion, permettant à chacun d'affiner son offre pour répondre au plus près des exigences de la commune en matière de service à la population et de prix.

Au final, après une longue procédure très encadrée, c'est l'offre de la société SAUR que le Maire a proposé de retenir pour gérer ses services.

Quel prix ?

Au 1er Juillet 2012 les tarifs de SAUR sont les suivants :

Distribution de l'eau

Part fixe annuelle (abonnement)	30,00 €
Part proportionnelle par m³ consommé	0,5622 €

Collecte des eaux usées

Part fixe annuelle (abonnement)	10,00 €
Part proportionnelle par m³ consommé	0,2087 €

Pour une facture de référence de 120m^3 les tarifs proposés par la SAUR apporteront une baisse d'environ 15% par rapport au tarif actuel et descendront à 2,92 €/ m³.

Coût moyen H.T. d'un branchement pour une longueur de 5ml

Eau :	967,50 €
Assainissement :	1 229,50 €

Des prestations supplémentaires

En dehors du coût financier pour l'abonné, la société SAUR s'est également engagée sur des prestations complémentaires. Ainsi, elle procèdera d'ici la fin de l'année au changement de l'intégralité des compteurs d'eau des abonnés pour les remplacer par des compteurs permettant la radio relève. L'usine de traitement sera mise aux normes avec la réalisation d'une installation de soude, 15 pré localisateurs de fuites seront installés, le réseau sera entièrement modéliser pour analyser et prévoir les aménagements nécessaires à un meilleur fonctionnement. La SAUR réalisera un diagnostic du réseau pour la réduction des eaux claires parasites afin de permettre à la commune de réduire le montant de la facture des effluents qui arrivent à la station d'épuration.

Monsieur le Maire a remercié le conseil municipal pour la confiance qui lui a été accordée quant à l'objectivité du choix proposé au service de la population forfelaise.

Nouveau service nouveau numéro !

A compter du 1er juillet 2012, pour tout renseignement ou dépannage, il faudra contacter les services de SAUR aux numéros qui vous sont indiqués ci-dessous.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 H à 18 H.

N° Centre de Services Clients : 03.55.66.45.00
N° Urgences Clientèle : 03.55.66.45.01.

INSTITUTION D'UNE REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le réseau assainissement eaux usées de la commune de CORCIEUX, pour ses parties les plus anciennes, présente des dysfonctionnements. Des eaux arrivent, notamment lors de fortes précipitations, en grande quantité à la station d'épuration de Marcillat, perturbant son fonctionnement et augmentant la facture de traitement.

Le réseau a d'ailleurs fait l'objet jusqu'à présent de trois tranches de réhabilitation. Une 4ème tranche est envisagée en divers points afin de diminuer ces eaux claires parasites.

En cas de délégation du service d'assainissement, le tarif de la redevance peut comprendre une part revenant à l'autorité délégante (la commune) destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à sa charge (coût de traitement).

L'institution d'une redevance assainissement est encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune n'avait jusqu'à présent pas institué de redevance assainissement.

Or les montants à régler pour le traitement des eaux usées représentent plus de 63% des dépenses du budget de l'eau/assainissement.

Une subvention annuelle du budget communal permet d'assurer l'équilibre budgétaire du service de l'eau et assainissement.

Afin de diminuer ce montant versé par le budget communal, le Conseil Municipal a donc décidé, lors de sa séance du 30 Mars 2012, conformément à la règlementation, d'instituer une redevance d'assainissement collectif sur la part variable auprès des usagers du service assainissement.

Cette redevance sera applicable à compter du 1er juillet 2012 et son montant à été fixé à 0,2861 €/ m³, révisable.

Elle apparaîtra sur la prochaine facture qui vous sera adressée par le nouveau délégataire SAUR.

Malgré cette nouvelle redevance, le prix du m3 d'eau sera légérement inférieur à l'ancien tarif du fait des nouveaux tarifs négociés avec SAUR.

Pour vous aider à mieux comprendre voici le détail des éléments avec les montants qui y apparaîtront.

		Prix Unit.	Facture de 120 m3
Distribution de l'eau	Exploitant par fixe (abonnement)	30,00	30,00
	Exploitant part variable	0,5622	67,46
	Collectivité par variable	0,7379	88,55
	Préservation des ressources en eau	0,0826	9,91
	Redevance lutte contre la pollution domestique	0,27	32,40
	TVA 5,50%	5,50%	12,56
Collecte des eaux usées (assainissement Collectif)	Exploitant par fixe (abonnement)	10,00	10,00
	Exploitant part variable	0,2087	25,04
	Collectivité par variable	**0,2861**	34,33
	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2740	32,88
	TVA 7%	7,00%	7,16
	Total € TTC		**350,30**
	Prix/m3 (base 120m3)		**2,92 €**

L'agenda des manifestations

JUILLET :
Vendredi 06 : Soirée dansante de l'Office de Tourisme à partir de 20h à la salle des Fêtes
Vendredi 13 : Bal populaire et feu d'artifice à partir de 22h
Vendredi 20 : Marché de l'Artisanat (Office de Tourisme)
Dimanche 30 : Marche Populaire

AOUT :
Vendredi 03 : Soirée dansante de l'Office de Tourisme à partir de 20h à la salle des Fêtes
Dimanche 05 : Concours d'attelage
Dimanche 12 Août : Route de France Féminine Internationale
Mercredi 15 : Vide jardin, vide grenier (CLE)
Fête patronale / feu d'artifice à partir de 22h

SEPTEMBRE :
Samedi 29 : La Lorraine en Marche (Marche de 4,7 km)
Dimanche 30 : Championnat de France de Marche 50 km Hommes
Critérium National 25km Dames

Fresque de l'école maternelle et du CP :

Fresque, située au niveau du ruisseau des Bans, à côté de la cour de l'école maternelle, réalisée par les enfants et Laurent CAGNIAT dans le cadre d'un projet d'éducation au développement durable, soutenu par le Conseil Général, la Communauté des Communes, la Municipalité, l'Agence de l'eau et l'Association des Parents d'Elèves.

L' Office de Tourisme :

Un nouveau bureau s'est mis en place à l'Office de Tourisme de Corcieux.
Ainsi Jean-Luc DUBOIS a pris la présidence de l'Office de Tourisme à la suite de Jean-Louis BRABANT qui nous a quittés prématurément.

Le nouveau bureau (manque Fabienne Lejal)

PERMANENCES A LA MAIRIE

- **Conciliateur :**
Le 1er lundi de chaque mois de 8h30 à 12h00.
- **Permanence de l'assistante sociale** :
Sur rendez-vous à prendre au 03.29.63.66.66

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi, Mardi, mercredi : 8h à 12h, 14h à 18h00
Jeudi : 8h à 12h00
Vendredi : 8 h à 12 h et 14h à 17 h00

Heures d'ouverture de la Perception

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
Vendredi : 8h00 à 12h00

Bibliothèque municipale

La bibliothèque s'ouvre à tous les passionnés de lecture, elle se situe dans le hall de l'école , tous les :
- mardis et vendredis, de 16h30 à 17h30
Fermée pendant les vacances scolaires.

PERMANENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **Heures d'ouvertures:**
Lundi : 14h00 à 18h30
Mercredi : 09h30 à 12h00 ,14h30 à 18h00
Vendredi : 09h30 à 12h00 ,14h30 à 18h00

- **Mission locale** :
Les après midi sur rendez-vous au 03.29.51.65.55
- **Info Energie** :
Le 1er vendredi de chaque mois sur rendez-vous au 03.29.56.75.18

Pose de la 1ère pierre à la Maison de Retraite :

La 1ère pierre a été officiellement posée. Les travaux de construction du nouvel établissement vont bon train. Le calendrier est actuellement tenu. Fin des travaux prévu au printemps 2013.